



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le **28 NOV. 2024**

ID : 057-245700695-20241120-B20241119_05_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ (arrivé au point 12), Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA (arrivée au point 10), MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusée : Rachel ZIROVNIK

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au point 14)

Nombre de votants : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au point 14)

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



5. Objet : Marché n° 2425EBRS - ERA/VIC - Beyren-lès-Sierck - rue des Romains - Avenant n° 1 avec l'entreprise SDEL Lumière dénomination CITEOS à 57970 BASSE-HAM.

Vu les articles L. 2194-1 3° et R. 2194-5 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché n° 2425EBRS notifié le 6 mai 2024, passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'entreprise SDEL Lumière dénomination CITEOS à 57970 BASSE-HAM.

L'avenant n° 1 a pour but d'augmenter la masse des travaux et le montant initial du marché, ainsi que d'insérer des prix supplémentaires.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Des travaux supplémentaires non prévus au marché initial ont été exécutés à savoir :

- Le rajout et la dépose d'un candélabre existant souhaités par la Commune,
- Les modifications du cheminement des réseaux notamment au niveau du chemin rural (prolongement des réseaux BT/FT/EP pour la prise en compte du futur projet de construction de 4 maisons individuelles).
- L'adaptation des ouvrages faisant suite aux demandes chez les particuliers.

Ces modifications rendues nécessaires et n'étant pas prévues initialement par le maître d'ouvrage, ont engendré l'introduction de prix nouveaux ainsi qu'une augmentation du montant initial du marché.

Le montant du marché initial après avenant n° 1 est porté de 159 211,19 € H.T. (cent cinquante-neuf mille deux cent onze euros et dix-neuf centimes) à 167 375,25 € H.T. (cent soixante-sept mille trois cent soixante-quinze euros et vingt-cinq centimes), soit une augmentation de 8 164,06 € H.T. (+ 5,13%).

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1,

Considérant que les modifications du marché sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorables de la Commission de « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier et de la Commission d'Appel d'offres en date du 13 novembre 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2425EBRS - ERA/VIC - Beyren-lès-Sierck - Rue des Romains - Avenant n° 1 avec l'entreprise SDEL Lumière dénomination CITEOS à 57970 BASSE-HAM,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 novembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes de Cattenom'. The text around the perimeter of the stamp reads 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM' at the top and 'CATTENOM' at the bottom. In the center of the stamp, it says 'Le Président'. A black ink signature is written over the stamp.